

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2024 à 18h30

Finances, Commande publique, Moyens

09. Restauration Ruelle aux Mourrons – Demande de subvention DETR DSI

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La ruelle aux mourrons longe le flanc d'une colline. Il s'agit d'une sente piétonne. Les parcelles des riverains sont configurées en escalier descendant la colline. La parcelle riveraine AK 16 est située au-dessus de la ruelle et ses terres sont retenues par un mur en pierre de soutènement. La parcelle AH 170 est située au-dessous de la ruelle et son mur en pierre soutient en partie la voie.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 2015, un effondrement de terrain a entraîné la ruelle aux mourrons, le mur de soutènement de la parcelle AK 16 et du mur de la parcelle AH 170 .

Un contentieux est en cours avec les riverains. Afin de faciliter l'expertise, la commune de VIRE NORMANDIE commande au cabinet GEOLITHE une étude de maître d'œuvre sur la faisabilité technique des options de reconstructions proposées par l'expert, étude qui a abouti à un avant-projet définitif sur une solution validée par toutes les parties, dont la collectivité a demandé une actualisation en février 2023 (document mis à jour reçu le 03/03/2023). La restauration de la ruelle aux Mourrons est estimée à 328 697 €HT soit 394 437€TTC. La dépense serait imputée sur l'AP Vire Côté Fleuve. »

En effet, la restauration de la ruelle aux Mourrons s'inscrit dans un projet plus global, celui du projet Vire Côté Fleuve. Le projet Vire Coté Fleuve, dans sa volonté de mise en avant du patrimoine bâti souhaite la mise en valeur de ce patrimoine industriel des Vaux de Vire pour en faire un vecteur local d'identité, un enjeu pédagogique et touristique. Conjuguant les enjeux de patrimoine bâti et naturel, amélioration du cadre de vie et développement durable, les objectifs du projet Vire côté fleuves sont divers : rendre sa place à l'eau, mettre en valeur le fleuve qui a donné son nom à la ville, et reconquérir une coulée verte et bleue en s'appuyant sur la Vire, restaurer la continuité écologique sur la Vire, renforcer les relations entre les Vaux de Vire et la ville.

La ruelle aux mourrons est une sente piétonne à flanc de colline qui descend vers la rue des Vaux en partant de la rue Olivier Basselin (centre-ville). Suite à un glissement de terrain le 25/12/2015, une partie de la ruelle a été emportée. La ruelle est depuis entièrement fermée au public pour des raisons de sécurité. La ruelle présentait initialement un certain intérêt touristique (inscrite en chemin touristique de randonnée) dans la mesure où elle s'inscrivait dans un environnement pittoresque (encadrement de la sente par des murs en vieilles pierres bordés de végétation) et créait une cohérence visuelle entre le centre-ville et les Vaux de Vire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240227-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024
Publication : 27/02/2024

Délibération n°2024/02/21/09 du 21 février 2024 à 18h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Elle permettait également de relier directement depuis le centre-ville la Vire et les monts sur le versant opposé. La ruelle débouchant sur les Vaux de Vire il sera pertinent d'intégrer au projet une réflexion autour d'une boucle allant jusqu'aux Rames.

Ce projet de restauration de la ruelle aux Mourrons porte donc plusieurs objectifs :

- Rétablir la circulation publique sur une voie publique.
- Restaurer une sente piétonne qui présente un intérêt touristique.
- Rétablir la liaison piétonne entre la rue Olivier Basselin et la rue des Vaux dans ce secteur.
- Restaurer l'environnement pittoresque de ce secteur.
- Diversifier les connexions entre la ville haute et la ville basse.
- Amélioration d'un cadre de vie
- Améliorer les connexions piétonnes entre les Vaux de Vire et le centre-ville : favoriser le lien entre zones habitées et naturelles

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 24 janvier 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser les services à demander une subvention au titre de la DETR/DSIL pour ce projet
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/09 du 21 février 2024 à 18h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

Le 21 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 15 Février 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/09 du 21 février 2024 à 18h30



LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/09 du 21 février 2024 à 18h30

